

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 007-210702700-20240329-DELIB202409-DE

Séance du 29 mars 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procurat(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. ARTO Jean

04 avril 2024
et publication du
04 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Noëlle LAVILLE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 29 mars 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	2 173,23
- un excédent reporté de :	89 860,58
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	87 687,35
- un déficit d'investissement de :	49 513,92
- un déficit des restes à réaliser de :	13 878,21
Soit un besoin de financement de :	63 392,13
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	87 687,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	63 392,13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	24 295,22
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	49 513,92

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT MARTIN SUR LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance



